

COMMUNIQUE

de la VIIe session de la Commission mixte de coopération économique entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et la Fédération de Russie

La VIIe session de la Commission mixte de coopération économique entre l'Union économique Belgo-Luxembourgeoise et la Fédération de Russie s'est tenue à Luxembourg le 14 janvier 2009.

La délégation luxembourgeoise était présidée par le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur Monsieur Jeannot Krecké, la délégation russe par le Ministre de la Culture Monsieur Alexander Avdeev et la délégation belge par le Ministre pour l'Entreprise et la Simplification Administrative Monsieur Vincent Van Quickenborne. (La liste des délégations est jointe en annexe au présent communiqué.)

La session de la Commission mixte a permis de mettre en avant les bonnes relations entre l'UEBL et la Fédération de Russie et d'évoquer les axes de coopération en matière économique et commerciale. Avec une croissance économique soutenue depuis la VIème session de la Commission mixte qui s'était tenue à Moscou en décembre 2005, la Russie représente un partenaire économique important pour le Luxembourg et la Belgique. Par leur situation géographique au cœur de l'Europe de l'Ouest et leurs économies fortement développées, la Belgique et le Luxembourg sont également des partenaires précieux pour la Russie. Le développement dynamique des relations commerciales au fil des dernières années atteste de l'intérêt réciproque porté par les entreprises luxembourgeoises, belges et russes.

La Commission mixte du 14 janvier 2009 a permis aux partenaires russes, belges et luxembourgeois de développer leurs réflexions sur un certain nombre de sujets d'intérêt commun :

1. Les développements économiques au Luxembourg, en Belgique et en Russie.

A la suite d'un échange d'informations sur la situation économique en Russie, en Belgique et au Luxembourg, les Parties se sont réjouies des efforts accomplis qui ont contribué au renforcement d'une coopération mutuellement avantageuse. Celle-ci a permis de tisser des liens économiques et commerciaux étroits qui existent entre ces trois pays. Compte tenu des tourments que les économies nationales doivent affronter en ces temps de crise financière et économique globale, les trois partenaires se sont entendus sur le fait qu'il fallait consolider sur le long terme ces liens bénéfiques.

Dans ce contexte, les Parties notent avec satisfaction l'intensification des contacts et des liens entre entreprises et hommes d'affaires facilités et organisés par les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Russie et de l'UEBL.

Les Parties notent le rôle positif que joue l'accord sur la coopération entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Fédération de Russie et la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise pour la Russie et la Belarus renouvelé le 5 juin 2008.

Les Parties saluent l'organisation par les Chambres de commerce et d'industrie de business-forums communs, de séminaires thématiques, de présentations des opportunités économiques des régions diverses et des entreprises, d'expositions et de foires organisées à l'occasion de grands événements dans les relations d'affaires entre la Russie et l'UEBL.

Les Parties saluent également l'organisation de journées belges, de missions belgo-luxembourgeoises en Russie, ainsi que la réception de délégations des Régions russes par la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise pour la Russie et la Belarus.

Les partenaires se sont félicités des initiatives réalisées au niveau des contacts et des visites réciproques. Ainsi, la visite à Luxembourg du Président russe Vladimir Poutine en mai 2007, la mission économique présidée par le Grand-Duc héritier et menée par le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur en avril 2006, la mission économique multisectorielle organisée par le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et la Chambre de Commerce du Luxembourg à Sotchi en mai 2008, et l'organisation régulière de journées russes auprès de la Chambre de Commerce de Luxembourg sont autant d'événements significatifs de l'intensification des relations entre le Luxembourg et la Russie. Ainsi également, la mission économique princière belge en Russie en juin 2006, les visites du Premier Ministre belge Guy Verhofstadt à Moscou en mars 2007, du Premier Ministre belge Yves Leterme à Sotchi en septembre 2008 et du Ministre-Président flamand Kris Peeters à Moscou en novembre 2008 attestent de la vigueur des relations entre la Belgique et la Russie.

2. Perspectives d'évolution des échanges économiques et commerciaux entre l'UEBL et la Russie

Le Luxembourg et la Belgique se félicitent du développement dynamique des échanges économiques et commerciaux avec la Russie au courant de ces dernières années. Les efforts entrepris par les gouvernements respectifs auprès des communautés d'affaires afin de développer les relations commerciales entre les trois partenaires portent pleinement leurs fruits. Des axes de coopération tels le secteur de la construction, de la logistique, des technologies environnementales, de l'énergie, notamment les énergies renouvelables, les biotechnologies, le secteur financier, l'alimentation, l'aéronautique ainsi que la recherche scientifique sont autant de champs privilégiés de coopération.

La Commission mixte UEBL-Russie, en permettant des rencontres régulières à haut niveau politique et administratif, contribue à coordonner les initiatives lancées par les trois partenaires.

La Partie russe a dressé un état des lieux du processus d'adhésion de la Fédération de Russie à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). La partie belgo-luxembourgeoise félicite la partie russe de son engagement renouvelé de prendre les mesures appropriées lui permettant d'adhérer prochainement à l'OMC.

Les Parties ont réitéré leur volonté de voir les négociations pour un accord de promotion et de protection réciproques des investissements progresser vers une conclusion rapide.

Les Parties s'accordent qu'en ces temps de grave crise, il est impératif de réaliser les grands projets d'investissements en cours et de plaider en faveur du soutien indispensable à leur égard.

Les questions de certification des marchandises, de règles techniques et d'enregistrement des produits restent une priorité dans une optique de facilitation d'accès aux marchés respectifs. La Belgique est toujours disposée à organiser, en 2009, une réunion d'experts pour évoquer cette problématique.

Dans le domaine alimentaire, les Parties soulignent l'importance de poursuivre les contacts au niveau utile ainsi que la collaboration entre les agences responsables de la sécurité alimentaire.

Au plan douanier, compte tenu des avantages indéniables de l'utilisation de nouvelles technologies électroniques, les parties préconisent, pour faciliter les flux commerciaux, l'utilisation d'un document de douane électronique qui permettrait de simplifier les procédures d'importation et d'exportation, de réduire délais et coûts et d'améliorer l'échange mutuel d'informations.

Les Parties se sont félicitées de l'intensification des relations académiques et de la coopération scientifique et technologique entre la Belgique et la Russie.

En ce qui concerne le secteur de la construction, la Belgique a manifesté son intérêt pour une collaboration en Recherche et Développement sur les matériaux et méthodes de construction, avec comme point focal la construction souterraine, le recyclage des bâtiments, l'isolation et les cellules photovoltaïques.

3. La coopération dans les secteurs économiques

3.1 Energie :

Les Parties soulignent l'importance pour l'avenir de renforcer la sécurité des approvisionnements énergétiques. Elles ont souligné leur intérêt pour développer l'interconnexion synchronisée entre leurs systèmes énergétiques.

La Belgique et le Luxembourg, qui disposent d'une position centrale en Europe occidentale, ont chacune une économie très ouverte et souhaitent garder une approche de diversification des approvisionnements.

Le Luxembourg et la Russie se félicitent de l'accord de coopération conclu entre la société luxembourgeoise SOTEG et la société russe Gazprom lors de la visite de M. Poutine à Luxembourg, le 25 mai 2007.

Quant à la Belgique, elle reste notamment disposée à examiner les possibilités de servir de pays de transit dans le cadre du projet du Nord Stream pipeline.

Les Parties belges et russes ont marqué leur intérêt de développer la coopération dans le domaine de l'énergie atomique à des fins pacifiques et soutiennent à cet égard le processus de la préparation du Mémoire sur l'utilisation de l'énergie atomique dans les buts pacifiques.

Les Parties belges et russes se sont par ailleurs exprimées pour le développement ultérieur de la coopération en matière de la sécurité nucléaire, fabrication du MOX-combustible (nucléaire), manipulations des déchets nucléaires, gestion des services des installations nucléaires.

La commission mixte UEBL-Russie a également permis de souligner l'importance des négociations entre la Commission européenne et la Russie pour le développement d'un partenariat énergétique Union Européenne-Russie. Un colloque international avait été organisé à la Chambre de Commerce du Luxembourg le 29 octobre 2008 afin de réunir les acteurs principaux du dialogue sur la coopération en matière d'Energie entre l'Union Européenne et la Russie.

Les Parties se sont mises d'accord d'échanger les informations sur l'évolution de la restructuration des secteurs énergétiques dans leurs pays, les nouveaux projets à réaliser dans ce secteur et de veiller de mettre à disposition les informations relatives aux lancements d'appels d'offres

L'UEBL se déclare prête à collaborer dans différents domaines énergétiques avec la Russie.

3.2 Sidérurgie et produits métallurgiques

L'UEBL et la Russie peuvent compter sur une longue coopération dans le secteur de l'acier et se réjouissent des nouvelles opportunités de coopération qui se sont présentées au cours des dernières années. Les Parties se proposent de favoriser la mise en place de projets de coopération afin de répondre à la demande mondiale en matière de produits sidérurgiques, que ce soit au niveau de la production sidérurgique, des entreprises de fourniture d'équipement spécialisées dans ce domaine ou encore des entreprises de services liés à la production sidérurgique.

L'UEBL est préoccupée par l'usage par la Russie des instruments de défense commerciale, notamment les mesures visant les moissonneuses batteuses, les produits d'acier et le secteur automobile.

3.3 Diamants

La Belgique se félicite du développement de la coopération bilatérale avec la Russie depuis 2002 et confirme sa volonté d'approfondir encore davantage cette collaboration dans un secteur qui traverse une crise difficile. Cette collaboration sera poursuivie notamment sur

les thématiques suivantes : enseignement et formation professionnelle, échange d'informations, coopération sur le plan du marketing, coopération sur des questions liées au Processus de Kimberley.

3.4 Le secteur aéronautique et aérospatial

Les Parties constatent l'intensification de la coopération dans la construction aéronautique et s'expriment en faveur du développement de la coopération dans ce domaine. Elles déclarent leur soutien aux efforts d'harmonisation des normes et des standards dans l'élaboration, la production et l'exploitation des appareils aéronautiques.

Les parties se félicitent et soutiennent en particulier l'activité commune pour la création de nouveaux produits d'aviation compétitifs sur le marché mondial. Elles soulignent aussi l'importance des travaux sur la standardisation mondiale des systèmes d'avionique, la mise en service de matériels de gestion de l'espace aérien, sur la formation des pilotes et sur l'entretien, la maintenance, la réparation et les modifications du matériel aéronautique.

La coopération entre des entreprises belges et russes, spécialisées dans l'avionique et l'entraînement des pilotes, ouvre la voie à d'autres projets concrets de coopération directe.

Les accords signés dans le domaine de l'aéronautique ont permis des rencontres fructueuses entre firmes belges et russes. Des solutions doivent cependant encore être trouvées pour le financement des projets.

Les Parties se sont aussi prononcées pour le développement de la coopération aérospatiale. Vu l'expérience positive de la Coopération de la Russie et de la Belgique dans le cadre du projet international «Soyuz-Kourou» les parties tiennent à continuer leur activité en la matière.

Au vu du niveau élevé de la coopération dans le domaine spatial entre la Russie et le Grand Duché de Luxembourg, les Parties se sont exprimées en faveur de sa poursuite, en approfondissant en particulier les moyens de mise en orbite des satellites de communication et de la commercialisation de leurs services.

La Partie russe a évoqué la possibilité de participation des sociétés belges et luxembourgeoises à la réalisation du système de navigation globale par satellite « Glonass ».

3.5 Biotechnologie, soins de santé et pharmacie

Les Parties russe, belge et luxembourgeoise ont marqué leur intérêt à développer la coopération dans le domaine de la santé publique et se sont prononcées pour le soutien des projets concrets à réaliser.

Les Parties se félicitent de la coopération dans ce domaine et se proposent d'intensifier les efforts, notamment dans le domaine de la santé et la fourniture d'équipements médicaux sur le marché russe.

Les Parties russe et belge ont aussi noté les récents contacts dans le domaine pharmaceutique et celui de la biotechnologie et se sont prononcées pour la poursuite du dialogue afin de développer la coopération dans ce domaine.

3.6 Secteur bancaire et financier

La signature d'un accord entre les associations de banques et de banquiers luxembourgeoises et russes à l'occasion de la visite du Président Poutine en mai 2007 a permis de donner un nouvel élan à la coopération dans le domaine bancaire et financier, qui connaît un important potentiel de développement et de renforcement.

Par ailleurs, la coopération s'exerce également par des séminaires et des conférences de formation organisées par l'Agence de Transfert des Technologies Financières (ATTF) au profit de la Banque Centrale de Russie ; il est souhaité que ces efforts de formation soient étendus au secteur bancaire, notamment via l'Association des Banques Russes.

Les Parties soulignent l'importance de la coopération entre Régulateurs nationaux du secteur bancaire et financier.

3.7 Tourisme.

En vue d'améliorer et de développer la coopération réciproque en matière de promotion du tourisme, la Partie russe enverra chaque année une invitation à chacune des autres parties à participer à l'Expo Mondiale de Tourisme « Inter Tour Market» qui a lieu en mars à Moscou.

Dans le but de renforcer les relations dans le domaine du Tourisme, chacune des Parties propose d'intensifier ses actions promotionnelles touristiques.

Les Parties se sont accordées pour continuer la coopération existante dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Tourisme.

4. Participation des entreprises étrangères aux travaux liés aux Jeux Olympiques de Sotchi (2014)

Les Parties encouragent la participation des entreprises de leur ressort au chantier de la construction des installations destinées à accueillir les Jeux Olympiques d'Hiver de Sotchi (2014).

5. Processus de Kyoto

Les Parties ont procédé à un échange d'informations en matière de la réalisation du Protocole de Kyoto en révélant les possibilités existantes de mettre en œuvre des projets d'intérêt commun.

Les Parties se sont mises d'accord de mener les consultations en vue d'explorer les possibilités de coopération dans ce domaine. La Partie russe a remis un projet de convention en vue de développer la coopération dans ce domaine.

Les discussions ont permis de dégager des possibilités de coopération actives dans le cadre de projets de mise en œuvre conjointe (JI- Joint Implementation).

6. Prochaine session de la Commission mixte

Les Parties se proposent de se retrouver en Russie en 2011 pour la VIII session de la Commission mixte de coopération économique UE/BL-Russie.

Fait à Luxembourg le 14 janvier 2009, en langue française, néerlandaise et russe, les trois textes faisant également foi.

Pour la Fédération de Russie

Pour le Grand-Duché de
Luxembourg

Monsieur Alexander Avdeev

Monsieur Jeannot Krecké

Co-Président de la Commission
mixte pour la Fédération de Russie

Co-Président de la Commission
mixte pour le Grand-Duché de
Luxembourg

Pour le Royaume de
Belgique

Monsieur Vincent Van
Quickenborne

Co-Président de la Commission
mixte pour le Royaume de Belgique

Cette signature engage également la
Communauté française,
la Communauté flamande,
la Communauté germanophone,
la Région wallonne,
la Région flamande et
la Région de Bruxelles-Capitale.

